

Néanmoins, de graves problèmes subsistent. Le désenchantement ou, au mieux, l'apathie qu'inspirent les institutions politiques existantes s'est traduit par un taux élevé d'absentéisme aux élections générales de novembre 1995 et au scrutin de ballottage de janvier 1996 en vue de l'élection du Président. Si le taux de participation a été au moins aussi bon sinon meilleur qu'à d'autres scrutins récents, il reste que les autochtones se sont abstenus. Différents incidents troublants, en particulier le massacre de Xaman en octobre, ont mis en évidence la précarité de la situation des réfugiés revenus au pays. Les résultats concrets du dialogue politique se font encore attendre sur bien des plans. La violence généralisée, surtout la criminalité, représente un grave problème social. La liberté de la presse continue d'être attaquée par certains éléments réactionnaires. Les menaces et les agressions dont sont victimes des journalistes ont augmenté. L'appui électoral recueilli par le FRG semble témoigner de la renaissance des éléments politiques conservateurs nostalgiques de « la paix et l'ordre » maintenus sous les dictatures passées. Finalement, malgré la signature de différents accords conclus grâce à la médiation des Nations Unies, les négociations de paix ne sont toujours pas terminées.

POSITION DU CANADA

Le respect des droits de la personne demeure le principal souci du Canada dans ses relations avec le Guatemala. Nous continuons de suivre la situation de près et d'exprimer nos préoccupations aux autorités guatémaltèques et à leurs représentants au Canada.

Le Canada maintient également son appui à diverses organisations non gouvernementales locales de défense des droits de la personne tant directement que par l'entremise d'ONG canadiennes, qui sont régulièrement consultées. Bien que le Canada soit écouté du Président, les problèmes de gestion publique au Guatemala limitent l'influence que peuvent exercer notre pays et la communauté internationale.

L'ACDI vient de prolonger pour une période de trois ans son projet d'aide au développement démocratique au Guatemala en accordant 5 millions de dollars à des ONG guatémaltèques. Le Canada continuera par ailleurs de soutenir le rapatriement des réfugiés rentrant du Mexique et d'assurer le respect intégral des accords de 1992, notamment les dispositions sur le libre accompagnement par des représentants internationaux. Nous comptons maintenir notre appui aux ONG canadiennes qui participent à l'opération. Finalement, le gouvernement du Canada poursuivra son examen des voies qui s'offrent à lui pour relancer le processus de paix.

À la 52^e session de la Commission des droits de l'homme, le Canada consultera des pays qui partagent ses vues afin de décider comment il convient de traiter le Guatemala. La position du Canada est que toutes la situation de tous les pays, incluant le Guatemala, devrait être examinée par la Commission sous le point 12 de son ordre du jour. Le Canada a co-parrainé la résolution sur le Guatemala à la 51^e séance de la Commission des droits de l'homme et continue d'appuyer fermement le travail de M^{me} Mónica Pinto, l'expert indépendant nommé en vertu du point 19, sur les services consultatifs et l'assistance technique.